

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2018-039

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté municipal réglementant la circulation pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande du 13 juin 2018 de l'entreprise VERBRAEKEN CONSTRUCTION FRANCE, sise 1, rue de Dronckaert à Roncq (59223), pour prolongation de travaux de renouvellement réseau Gaz (RENOUV 482M PE63 PAR518 PE125 + BRTS) qui auront lieu du N° 1 au N° 22 du Boulevard de la République (des 2 côtés de la rue) angle rue du 8 mai 1945, à partir du 29 juin 2018 et ce, pour une durée de 15 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

La circulation des véhicules sera alternée au Boulevard de la République (RD 943), du N° 1 au N° 22 (des 2 côtés de la rue) angle rue du 8 mai 1945, à partir du 29 juin 2018 et ce, pour une durée de 15 jours.

Article 2 –

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, sera mis en place.

Article 3 –

Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement de tous les véhicules seront interdits, sur la voie précitée.

Article 4 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur ladite voie sera limitée à 30 km/h.

Article 5 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise VERBRAEKEN CONSTRUCTION FRANCE, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 6 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 7 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'entreprise VERBRAEKEN CONSTRUCTION FRANCE de Roncq
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.
- Monsieur le Responsable de la Subdivision Départementale de Denain.

Fait à Emerchicourt, le 14 juin 2018

Le Maire,

Michel LOUBERT.